

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 22 janvier 2019

Présents : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Thierry CADENAT, Valérie CAMERIN, Jérôme COURTESSOLE, Laurent VERGER.

Absents : Josiane MALIHOL, Patricia ASSEMAT, Henri PEJOUAN, Stéphanie PIERRE, Jérôme PUJOL.

1) Personnel communal – Régime indemnitaire : présentation est faite des propositions pour la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui seront soumises au comité technique paritaire auprès du Centre départemental de gestion ; à l'issue, le conseil municipal aura à délibérer pour leur application au personnel communal.

2) Lotissement « La Rise » - Rétrocession et classement de la voirie : le conseil municipal émet un avis favorable à la rétrocession anticipée de la voirie à la condition que Terre du Midi, représentée par M. Christophe DAUTRY, s'engage à la remise en état, à ses frais, de la voirie et du mobilier urbain de la dite voirie, si, à l'achèvement des travaux, ces derniers devaient être endommagés et classe la voirie du lotissement de « La Rise » en voirie communale.

3) Dénomination voiries : le conseil municipal dit que la dénomination « Lotissement de La Rise » intègre la voirie communale du dit lotissement et dénomme « Chemin de la Croix de l'Ourmet » la voirie communautaire interne à la zone d'activités de la Croix de l'Ourmet.

4) SYADEN – Rapport Conseil en Energie Partagé (CEP) : le bilan énergétique et environnemental sur l'ensemble du patrimoine communal a été finalisé par le SYADEN en date du 8 janvier 2019 ; il sera présenté et analysé lors de la prochaine commission Travaux.

9) Question diverses :

***Travaux d'éclairage public** : une nouvelle tranche de travaux est en cours de réalisation par l'entreprise Robert au lotissement Marius-Varennes.

***Convention avec l'association « 30 millions d'amis »** : la commune est sollicitée pour conventionner en vue de procéder à l'identification et à la stérilisation des chats errants et de participer financièrement à cette opération ; une proposition sera soumise au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

***Immeuble 9, boulevard Gambetta** : Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une réunion de travail avec M. Miguel BELTRAN, Directeur général et M. Pierre-Marie BECKAERT, Directeur technique de MARCOU HABITAT a permis de relancer le projet d'implanter un Papy-Loft dans l'immeuble 9, bd Gambetta, propriété de la commune.

***Immeuble 1, place Carnot :** le dossier de demande d'éligibilité aux financements de résorption de l'habitat insalubre (RHI) est en cours de finalisation par nos services et doit être complété, pour la partie technique de réhabilitation, par l'organisme HLM Habitat Audois. ; il pourra ensuite être soumis à la commission ad hoc de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH).

***Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) :** le comité de pilotage est en cours de constitution et, dès son installation, une demande d'entrevue sera présentée au délégué départemental de l'Agence régionale de santé pour défendre le projet d'implantation d'une maison de santé sur la commune.

*** Prix de l'eau – Montant des surtaxes eau et assainissement :** à compter du 1^{er} janvier 2018, le montant de la surtaxe Eau et de la surtaxe Assainissement sont fixés par la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère, désormais compétente en ce domaine.

En 2018, la progression du montant de ces deux surtaxes a résulté du choix des élus intercommunaux d'assurer une solidarité entre toutes les communes : ainsi la surtaxe Eau des usagers de Villepinte est passée de 0,2144 € par m³ en 2017 à 0,3068 € en 2018 et la surtaxe Assainissement de 0,4878 € par m³ en 2017 à 0,5208 € en 2018. En conséquence, le prix du m³ TTC pour la facture totale est passé de 4,62 € en 2017 à 4,73 € en 2018.

En 2019, la tarification suivante a été décidée par la CCPLM : le montant de la surtaxe Eau est fixé à 0,3341 € par m³ et celui de la surtaxe Assainissement à 0,5619 € par m³ : la raison est que la CCPLM envisage d'atteindre sur 9 ans une convergence tarifaire pour toutes les communes avec un prix-cible du m³ aux alentours de 5,40 €, ce afin d'assurer à la collectivité une capacité suffisante d'investissement.

***Commission Enfance-Jeunesse de la CCPLM :** Magali FRECHENGUES donne un compte-rendu de la commission Enfance-Jeunesse de la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère (ALAE, ramassage périscolaire, recrutement des animateurs, projet éducatif du territoire, accueil TPS (enfants de très petites sections) en péri et extra scolaire, inscriptions au centre de loisirs sans hébergement Hiver).